



# ECOLE DE DANSE

---

## REGLEMENT INTERIEUR (SAISON 2019-2020)

### Responsabilité - Gestion :

La responsabilité administrative et le fonctionnement de l'école de danse sont assurés par l'association l'Empreinte Jazz de Boussay dont la présidente en assure la responsabilité juridique et morale.

### Lieu :

Les cours ont lieu à la salle de danse - place des marronniers - derrière la mairie, sauf pour les répétitions du gala qui se déroulent la semaine précédente à la salle Bellevue de Gétigné.

### Inscription :

Lors de l'inscription, nous vous demandons de remplir la fiche d'inscription (disponible sur le site internet de l'association), de fournir un certificat médical (valable 3 ans), de régler la cotisation et le montant des cours.

### Tarif:

Le tarif varie selon les groupes (1H ou 1H30) et les communes. Une réduction est appliquée pour les familles de 3 enfants et plus.

L'association laisse la possibilité de payer à votre convenance, en 1 fois, 2 fois, 3 fois ou 4 fois par chèque. **Tous les chèques devront être remis à l'inscription** (si paiement par espèces, la totalité de la cotisation est à régler à l'inscription).

**Aucun remboursement n'est fait si arrêt en cours d'année, sauf cas de force majeur.**

### Assurances :

L'association n'assure pas les danseuses durant les cours (voir avec votre responsabilité civile ou assurance scolaire).

### Tenue :

Pendant le cours de danse, la tenue demandée est la suivante :

- Collant, legging ou pantalon de jazz
- haut près du corps,

- chaussettes : **merci de réserver une paire de chaussettes propres spécialement pour la danse.**
- Cheveux attachés

Il n'y a pas besoin de chaussons de danse.

Il est demandé de retirer les bijoux (surtout les grandes boucles d'oreilles, colliers...)

### **Engagement des parents :**

Les danseuses et leurs parents s'engagent à respecter les horaires de début et fin de cours.

- Les danseuses doivent être en tenue 5 minutes avant le début du cours.
- Les parents qui récupèrent leurs enfants doivent venir dès la fin du cours

L'association n'est pas responsable, **avant et après le cours. Les parents doivent s'assurer que le professeur de danse est arrivé avant de laisser leur enfant.**

### **Journée Portes ouvertes :**

Les parents ne peuvent assister aux cours pendant l'année.

Pour les plus jeunes danseuses, nous vous proposons en cours d'année une journée porte ouverte, vers la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, pour voir comment les cours se déroulent.

### **Gala**

Chaque année, l'Empreinte Jazz organise un gala en fin d'année, sur 2 séances : le samedi soir et le dimanche après-midi. La présence de toutes les danseuses est obligatoire. A noter que les danseuses auront une répétition générale l'après-midi du samedi avant le gala.

En cas d'absence justifiée pour ce gala, il est impératif de prévenir le professeur dès le début janvier.

**Les parents seront sollicités par l'association afin d'aider à l'installation, et au rangement du spectacle.**

Nous vous informons que les danseuses peuvent être filmées lors du gala (autorisation du droit à l'image à signer).

### **Assemblée Générale :**

L'association s'engage à réunir les adhérents en assemblée générale une fois par an, pour faire un compte rendu du fonctionnement. La présence de tous les adhérents est fortement souhaitée.

En cas de problème, vous pourrez contacter le membre du bureau responsable du groupe de votre enfant. Le nom et n° de téléphone de cette personne vous seront communiqués en début de saison.